



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 3899

Texte de la question

M. Daniel Mandon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur l'évolution très défavorable de la conjoncture dans laquelle se débattent les entreprises françaises du secteur métallurgique. En effet, elles ont à faire face à une concurrence déloyale et sauvage des pays de l'Europe de l'Est, qui proposent des prix très largement en dessous des coûts de revient de nos entreprises. De plus, les disparités monétaires entraînent un rencherissement du prix des exportations françaises. Aussi, face à cette situation extrêmement grave, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de conserver une industrie forte dans le domaine de la fonderie.

Texte de la réponse

Les difficultés conjoncturelles des entreprises françaises du secteur métallurgique, notamment face à la concurrence des pays d'Europe de l'Est, sont bien connues des pouvoirs publics. Il convient de rappeler que les règles régissant le commerce avec ces pays nouvellement acquis à l'économie de marché sont celles convenues au niveau européen entre les différents partenaires de l'Union européenne. Ces règles excluent toute forme de protectionnisme, mais en revanche elles sont extrêmement sévères en matière de concurrence déloyale. Les pouvoirs publics français ont demandé à la commission d'être particulièrement vigilante sur ce point et se feraient immédiatement le relais de toute information utile en direction des instances de l'Union si une quelconque pratique déloyale était dûment constatée. En ce qui concerne la fonderie française et ses perspectives, les pouvoirs publics suivent de très près les progrès que ce secteur est amené à faire. Notamment, le ministère encourage fortement toute initiative des fondeurs en matière de qualité et de certification. Ce domaine constitue indubitablement un gisement de compétitivité important, qui devrait permettre aux industriels de la fonderie de prendre un avantage décisif sur les marchés concurrentiels où ils se situent aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3899

Rubrique : Métaux

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2083

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 793